Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	26

L'an deux mille vingt trois -----
le cinq avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président) ;** Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY

OBJET :

N°DCM2023-39

Programme Local de l'Habitat (P.L.H) de la C.C.P.R. : avis suite à arrêt du PLH 2023-2028

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Hervé MILESI, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTES : Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusées).

SECRETAIRE : Arnaud BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que par délibération n°DCM2022-29 du 12 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet de P.L.H proposé par la C.C.P.R. arrêté par le Conseil Communautaire le 15 mars 2022.

Après avis de toutes les communes, le projet de P.L.H a été soumis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et à la Direction Départementale des Territoires (D.D.T), qui ont formulé des observations et réserves conduisant à apporter les modifications suivantes :

- Ramener la production à 340 logements par an et non 447 sur la durée du P.L.H, soit 2040 logements sur la durée du PLH.
- Choisir le scénario de production par commune de logement global.
- Confirmer la centralité de La Roche sur Foron pour la production de logement.
- Répartir les types de logements sociaux par dispositifs.
- Déterminer des typologies de logement attendu (répartition entre T1 et T5).
- Préciser que 10% de logement en T1 sont fléchés sur les logements locatifs sociaux.
- Intégrer 5% de PLAI adapté (logements très sociaux) de la totalité des logements locatifs sociaux.

Pour la commune de Saint-Pierre en Faucigny, cela se traduit par une production globale de 315 logements sur la durée du PLH 2, dont 114 logements locatifs sociaux, au lieu de 210 prévus initialement.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 12/04/23

Publié le : 12/04/23

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Le Conseil Communautaire, sur la base de ces modifications, a à nouveau arrêté le projet de PLH le 21 mars 2023 et les neuf communes disposent d'un nouveau délai de deux mois pour faire part de leur avis. L'intégralité du dossier est consultable en Mairie.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le nouveau projet de PLH proposé par la C.C.P.R. ;
- Autorise le Maire à procéder à toutes formalités s'y rapportant et signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Arnaud BOUVARD

